



1749

MANIERE

DE CÉLÉBRER

LES FÊTES DÉCADAIRES

ET DÉCORATION DES TEMPLES,

DANS LES COMMUNES DE CAMPAGNE.

Par C. THIEBAUT, *Chef de Bureau de l'Administration du Département de la Meurthe.*



A NANCY,
Chez GUIVARD, Imprimeur, place de la République, n°. 19.

DÉCRET

DE LA CONVENTION NATIONALE,

Du 18 Floréal, an 2e. de la République Française, une et indivisible.

ARTICLE IX.

La Loi appelle tous les talens à l'honneur de concourir par tous les moyens qui peuvent contribuer à l'embellissement et à l'utilité des Fêtes qui sont instituées, pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

ORDRE
DE LA DÉCORATION
DES
TEMPLES.

Tous les hommes doivent à l'Etre-Suprême le tribut de leur amour, de leur admiration et de leur reconnaissance. La Loi du 18 Floréal dernier, qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême, a établi des Fêtes décadaires, que tout Républicain doit observer. Il n'y a que les ennemis de la République une et indivisible, qui peuvent encore respecter les images de la superstition et observer d'autres Fêtes que celles établies par la Loi. L'esprit de division qu'inspire le fanatisme est principalement celui que tout Français doit détester et éloigner, et on ne peut trop s'appliquer à détruire les obstacles qui s'opposent à l'amour mutuel et nécessaire des Citoyens.

La Loi ordonne aux Magistrats du Peuple, de faire la lecture des Lois dans les

Temples dédiés à l'Etre-Suprême, qui est le lieu où se réunissent les Citoyens. On ne peut trop recommander le respect, le silence et la modestie dans le Temple où le Peuple s'assemble. On doit regarder comme ennemi des Lois, celui qui, par mépris ou par insouciance ne se rend pas au Temple pour apprendre les devoirs qui lui sont imposés et les droits que la Révolution lui a rendus.

Les Temples doivent présenter à l'œil du Peuple, cette simplicité de la nature, ce tableau sacré des droits qu'elle a donnés à chaque homme, et n'avoir aucunes images, aucunes traces de la féodale superstition qui a égaré tant de Peuples.

La Loi n'a point ordonné la décoration des Temples ; elle a laissé à faire à la philantropie, au bon sens et à l'opinion publique, ce qu'elle n'a point déterminé. Elle a invité tous les bons Citoyens à travailler à l'embellissement des Fêtes publiques, et cette invitation ne peut rester plus long-temps sans effet.

Dans les grandes Communes, nombre

de Citoyens concourrent par leurs talens à la décoration des Temples; mais dans les Campagnes, presque personne ne travaille à l'embellissement des Fêtes civiques, et le souvenir des fables et des impostures des prêtres y déprave l'opinion publique.

Les Officiers municipaux chargés de l'exécution des Lois, doivent donc avec empressement donner au Peuple l'exemple du mépris pour les pratiques superstitieuses, et lui inspirer l'amour des vertus républicaines, en se rendant avec exactitude aux assemblées décadaires dans les Temples. C'est à eux qu'il appartient d'employer tous les moyens pour faire respecter les Institutions de la Loi, pour faire observer les Fêtes qu'elle a établies, pour animer le zèle de ceux qui se vouent à l'instruction publique, et de ceux qui se chargent, par amour de la Patrie, de prononcer des discours de morale dans les assemblées du Peuple.

Il est temps enfin que la raison succède aux mensonges des prêtres; il est

temps que tous les Français ayent une même confiance dans la Représentation nationale et une même soumission aux Lois ; il est temps que le fanatisme expire parce que le règne de la vérité ne doit laisser subsister aucune imposture.

Il est temps que les Temples dédiés à l'Etre-Suprême, ne soient plus garnis de portraits mensongers de la Divinité. Dieu ne peut être vu, ni compris ; on ne peut donc faire son image ; c'est dans l'ordre de la nature qu'on le voit ; c'est en admirant sa providence et les merveilles de la nature, qu'on l'adore ; ainsi, toute figure est une idole ; et le Peuple Français a renoncé aux idoles ; il a renoncé à toute superstition. Les Temples ne renfermeront donc plus d'images quelconques. Ils ne seront ornés que de l'inscription des droits et des devoirs de l'homme. Ils ne retentiront que des hymnes à l'Etre-Suprême, à la Liberté, à l'Egalité et à l'amour de la Patrie ; ces hymnes rappelleront l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

Les Officiers municipaux, en se pénétrant des Lois bienfaisantes de la Convention nationale, vont donc s'occuper de l'embellissement des Temples et des Fêtes publiques. A cet effet, ils sont invités de suivre le Plan ci-après.

DÉCORATION DES TEMPLES.

1°. Abattre tous les autels existans dans les Temples.

2°. Faire retourner toutes les tombes qui portent des inscriptions.

3°. Effacer les croix peintes sur tous les piliers ou les murs des Temples.

4°. Abattre le pigeon sculpté ou peint sur les tribunes, *ci-devant chaires à prêcher.*

5°. Remplacer par des verres blancs, les vîtraux peints et chargés des figures de la superstition, ou d'armoiries.

6°. Enlever les pierres creuses, *ci-devant dites bénitiers.*

7°. Faire disparaître toute image peinte ou sculptée.

8°. Arborer le drapeau tricolor sur le haut du clocher.

9°. Faire inscrire au-dessus de la porte du Temple, ces mots : *Dédié à l'Etre-Suprême.*

10°. Faire balayer les murs, de manière que la plus grande propreté soit établie et maintenue dans le Temple.

11°. Faire élever un autel en figure ronde, qui sera placé, savoir; dans les Temples où il y avait un espace qu'on nommoit chœur, et qui étoit élevé d'un ou de plusieurs dégrés au-dessus de ce qu'on appelait la nef, sur le bord des dégrés de cet espace ; et dans ceux où il n'y avait point de chœur élevé, dans le lieu même où étoit la grille ou borne de séparation.

Cet autel sera de deux pieds carrés de large, sur quatre et demi de hauteur. Au milieu sera pratiqué un trou assez profond pour y placer le drapeau national. Au pied du drapeau, sera placé sur un porte-livre, le livre de la Constitution populaire, acceptée

par le Peuple, le 10 Août, 1793, (*v. s.*). Ce livre sera toujours ouvert à la page qui présente la Déclaration des Droits de l'homme.

On fera peindre cet autel aux trois couleurs, et sur le milieu du contour, on lira ces mots : *Autel de la Patrie*. Les Municipalités qui pourront faire quelques dépenses, feront peindre le contour de l'autel en guirlandes de chêne et d'olivier.

12°. Les murs et les piliers bien nettoyés ou reblanchis, (suivant la fortune des Municipalités), seront à la hauteur de huit à dix pieds, couverts des inscriptions suivantes ; savoir, au-dessus de la porte en-dedans du Temple : LE CULTE A RENDRE A L'ETRE-SUPRÊME, EST LA PRATIQUE DES VERTUS.

Sur le 1r. pilier, le mot, PATRIE.
Sur le 2e. pilier, le mot, UNION.
Sur le 3e. LIBERTÉ.
Sur le 4e. EGALITÉ.
Sur le 5e. FRATERNITÉ.

Sur le 6e. HUMANITÉ.

Sur le mur, entre les denx piliers, ces mots : MORT AUX TYRANS, PAIX AUX CHAUMIÈRES.

Sur le mur vis-à-vis, ces mots : SOUMISSION AUX LOIS.

Sur le mur, entre les seconds piliers, ces mots : SERVIR SA PATRIE ET MOURIR POUR ELLE.

Sur le mur vis-à-vis, ces mots : RENDONS-NOUS DES SERVICES MUTUELS.

Sur le mur, entre les troisièmes piliers, ces mots : RESPECTONS LA VIEILLESSE ET LE MALHEUR.

Sur le mur vis-à-vis, ces mots : MAINTENONS NOS DROITS ET REMPLISSONS NOS DEVOIRS.

Sur les murs qui forment le ceintre de l'ancien chœur, on placera à droite l'inscription suivante : VIVE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE ! et à gauche, celle-ci : LE PEUPLE SEUL EST SOUVERAIN.

On pourrait aussi faire peindre à la voûte au-dessus de l'autel, une couronne de

chêne, et au milieu un œil figurant la vigilance.

13°. Faire ouvrir une porte, paralelle à celle d'entrée ordinaire, afin que ceux qui auraient besoin de sortir ne soient pas obligés de traverser tout le Temple et interrompre ainsi l'assemblée.

14°. Ne permettre l'usage de la cloche que pour le midi et pour l'appel aux assemblées ; car il est inutile de sonner le lever et le coucher du Soleil, comme on le pratique chez les superstitieux. Il faut espérer aussi que le Peuple Français renoncera par-tout à l'usage des cloches, et qu'il préférera le son de la caisse ; c'est le son de l'éveil des hommes libres.

15°. Les sièges du Conseil-général de la Commune, seront placés autour de l'autel en demi-cercle, à quinze pas au moins de distance de l'autel.

16°. La tribune sera placée de manière que l'Orateur soit entendu également par-tout dans l'enceinte du Temple.

17° Les bancs pour les Citoyens, seront

placés de sorte que l'on puisse arriver aisément à l'autel par le milieu du Temple.

18°. Les Municipalités feront placer dans un collatéral du Temple, au lieu où étaient autrefois les autels, un tableau composé de deux planches bien préparées et bien jointes, peintes en blanc avec un cordon rouge et blanc. Ce tableau servirait à y inscrire les noms des Citoyens de la Commune morts à la défense de la Patrie, et s'il n'y en avait point, on y placerait les noms des martyrs de la Liberté, tels que *Marat*, *Lepelletier*, *Beauvais*, *Gasparin*, *Fabre de l'Herault*, *Richer*, *Barra*, etc. Un autre tableau pareillement composé et placé dans l'autre collatéral, présenterait la nomenclature des Fêtes nationales.

19°. Les bancs seront placés en amphithéâtre, autant que faire se pourra; et dans tous les cas où leur emplacement serait conservé dans l'ancienne forme ou dans celle proposée, ils seront occupés par les vieillards à droite;

par les garçons et jeunes filles formant les chœurs au bas de l'autel, par les mères à gauche, et par tous les Citoyens ensuite.

20°. On fera, autant que possible, peindre autour des piliers du Temple, un ruban tricolor.

21°. Un Citoyen sera chargé de veiller à la propreté et à l'ornement du Temple.

Les Officiers municipaux se rendront avec assiduité les jours de Décades, au Temple dédié à l'Etre-Suprême, avec la décoration de l'écharpe tricolore.

Le Commandant convoquera toute la Garde-nationale pour se rendre en ordre au Temple.

Les adolescens se réuniront, ainsi que les jeunes filles vêtues de ceintures tricolores, et se rendront au Temple avec décence.

L'instituteur conduira ses Elèves à l'instruction au Temple.

Tel est en substance un Arrêté d'un Représentant du Peuple, en mission dans les Vôges. Pourrait-on se

refuser d'adopter ces mesures que la destruction du fanatisme commande ?

Les Municipalités qui voudront prouver leur patriotisme et leur zèle pour le règne de la Loi, observeront les articles ci-dessus.

Les mères de famille se rendront avec leurs petits enfans au Temple, et en y entrant, elles chanteront l'hymne à l'Etre-Suprême, et cet hymne sera répété par tous les Citoyens présens.

A l'instant où le Conseil-général de la Commune entrera, tous les Citoyens feront entendre le cri de *vive la République* !

Le Conseil-général de la Commune se rendra au Temple, en ordre et à la suite de la Garde-nationale, précédé du tambour qui battra la marche jusqu'au pied de l'autel de la Patrie.

Quatre hommes armés seulement seront placés, savoir ; deux près l'autel de la Patrie, et deux à l'entrée du Temple, pour empêcher le trouble.

Tous les Citoyens placés comme il a

été dit au premier paragraphe ci-devant, celui que la Municipalité aura désigné pour lire les Lois, montera à la tribune, tous les Citoyens et Citoyennes étant debout, il prononcera l'hommage à l'Etre-Suprême (qui est ci-après.) Ensuite les jeunes filles chanteront l'hymne n°. 1 ci-après. Les jeunes garçons, chanteront ensuite l'hymne n°. 2. Les mères de famille, l'hymne n°. 3. Ensuite tous les Citoyens et Citoyennes chanteront ensemble l'hymne n°. 4. Une jeune Citoyene et un jeune Citoyen chanteront ensemble l'hymne de la Fête de la Décade.

Après les chants qui seront terminés par le cri de VIVE LA RÉPUBLIQUE, on fera la lecture des Lois et des Arrêtés des Corps Administratifs, des nouvelles politiques et des Bulletins de la Convention nationale reçus pendant la Décade.

L'Orateur qui sera chargé de prononcer le Discours moral, ou celui qui se présentera à cet effet, montera ensuite à la Tribune, et après son Discours, le Chœur des jeunes Filles chantera l'hymne n.° 5.

Ensuite le Maire ou l'Agent-national rappelera au Peuple ce qu'il doit observer, par rapport à la police, aux bonnes mœurs, aux réquisitions et à la fraternité.

Ensuite tous les Citoyens chanteront l'hymne n.° 6, et se retireront en ordre dans leurs domiciles.

L'après-midi les Citoyens s'assembleront au Temple. L'Instituteur, qui y aura conduit ses Élèves, présentera au Conseil-général de la Commune celui des Enfans, qui aura le plus profité pendant la Décade, des leçons de l'École primaire ou particulière. Cet Enfant sera interrogé publiquement, et le Maire lui donnera l'accolade au nom de tous les Citoyens, en exhortant tous les autres Élèves a mériter l'estime publique, et à devenir utiles à la Patrie.

En hyver, les danses pourront être établies dans le Temple, où les Pères et Mères assisteront. En été, les danses seront établies dans le lieu le plus vaste de la Commune. Les Citoyens se livreront à la joie fraternelle, à la gaité et

au

au repos et le jour Décadaire sera le jour de l'amitié et de l'union des Citoyens.

Pour varier le cérémonial de Fêtes Décadaires et en attendant le plan des exercices publics qui doivent avoir liéu d'après le Décret de la Convention nationale, sur l'instruction publique, les Citoyens de Campagne sont invités à suivre le Tableau ci-après, par chaque Décade.

CÉRÉMONIAL DE CHAQUE DÉCADE.

On observera toujours le cérémonial précédent, et seulement on ajoutera à chaque Fête les cérémonies suivantes :

PREMIÈRE FÊTE DÉCADAIRE DÉDIÉE A L'ETRE-SUPRÊME.

On se rendra au Temple à onze heures du matin, de manière que toutes les lectures et discours soient prononcés avant midi; à midi sonnant, le tambour battra un roulement, et le Maire dira au Peuple :

" Citoyens, le Peuple Français a déclaré

„ reconnaître l'existence de l'Etre-Suprê-
„ me et l'immortalité de l'ame ; ce jour
„ est consacré à la Fête de la Divinité ;
„ nous allons offrir à l'Eternel nos vœux
„ et nos hommages ; que tous soient atten-
„ tifs, et que chacun unisse son cœur à
„ ma voix. „

Alors, les hommes se découvriront. Tous étant debouts, le Maire prononcera la Prière à l'Etre-Suprême. A la fin, les mères de famille élèveront leurs petits enfans vers le Ciel ; les hommes, prenant la main droite de leurs fils, éleveront ensemble leur main gauche vers le Ciel. Pendant ce temps, le Maire prononcera ces mots :

" Être-Suprême ! agrées l'hommage de
„ ce Peuple qui te bénis de la Révolution
„ heureuse qui lui a rendu la Liberté et
„ l'Egalité. „

Alors tous s'écrieront : *Vive la République !*

Les pères embrasseront leurs fils ; les filles embrasseront leurs mères, et on chantera le Cantique à l'Etre-Suprême.

HYMNE

A L'ETRE-SUPRÊME.

Cet Hymne peut être chanté, les Décades, après la Prière publique.

I.

PÈRE de l'Univers, suprême Intelligence,
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels !
Tu révèles ton être à la reconnaissance,
Qui seule éleva tes Autels. (*bis*)

I I.

Ton Temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes ;
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir,
Et sans les occuper tu remplis tous les mondes
Qui ne peuvent te contenir. (*bis*)

I I I.

Tout émane de toi, grande et première cause,
Tout s'épure aux rayons de ta Divinité ;
Sur ton culte immortel la morale repose,
Et sur les mœurs la Liberté. (*bis*)

I V.

Pour venger leur outrage et ta gloire offensée.

L'auguste Liberté, le fléau des pervers
Sortit aux même instant de ta vaste pensée
Avec le plan de l'Univers. (bis)

V.

Dieu puissant, elle seule a vengé ton injure
De ton culte, elle-même instruisant les mortels,
Leva le voile épais qui couvrait la nature,
Et vint absoudre tes Autels. (*bis*)

V I.

O toi! qui du néant, ainsi qu'une étincelle
Fit jaillir dans les airs l'Astre éclatant du jour;
Fais plus.... verse en nos cœurs ta sagesse éternelle,
Embrâses-nous de ton amour. (*bis*)

V I I.

De la haine des rois anime la Patrie,
Chasses les vains désirs. l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie
Plus fatale que les tyrans.

V I I I.

Dissipes nos erreurs, rends-nous bons, rends-nous justes;
Règne, règne au-delà du tout illimité;
Enchaîne la nature à tes Décrets augustes,
Laisse à l'homme la liberté. (*bis*)

Le Peuple chantera l'hymne n.° 6, et se retirera en ordre.

2.e AU GENRE HUMAIN.

Après la lecture des Lois, le Maire placera sur l'Autel de la Patrie, au lieu du Drapeau, un globe fait en carton, couvert d'un papier bleu, parsemé des noms de toutes les Nations connues, et suspendant au-dessus de ce globe, le Drapeau tricolor, il invitera à haute voix tous les Peuples de la terre à secouer le joug du despotisme, et à recouvrer leurs droits naturels ; ce qu'il exprimera ainsi : *Heureux le Peuple qui aime la Liberté, l'Égalité. Puisse le genre humain ne connaître que les vertus qui conservent la Liberté.* Alors tous les Citoyens crieront : VIVE LA RÉPUBLIQUE, BONHEUR AU GENRE HUMAIN. Le Chœur des jeunes gens fera le tour de l'Autel en chantant l'hymne suivant :

Air : *Aussitôt que la lumière.*

O toi, que mon cœur adore,
Eternel, reçois mes vœux.

Du genre humain que j'honore,
Fais le bonheur en tous lieux :
Que tous les hommes connaissent
Le prix de la Liberté,
Que les tyrans disparaissent
Aux cris de l'Égalité.

Les Citoyens chanteront l'hymne N.° 6 et se retireront.

3.ᵉ AU PEUPLE FRANÇAIS.

Après la lecture des Lois, le Maire fera celle de la Déclaration des Droits de l'Homme; chaque Citoyen et Citoyenne ira jurer de les maintenir, en posant la main droite sur l'Autel, et le Chœur des jeunes gens chantera l'hymne suivant :

Sur le même air.

LE Français n'est plus esclave,
Tremblez, du monde tyrans,
Il sait vous prouver qu'il brave
Et la mort et les tourmens :
L'Univers qui le contemple,
A ses coups doit s'applaudir :
Il donne aux Peuples l'exemple
De vivre libre ou mourir.

Le Peuple, après avoir chanté l'hymne N.° 6 se retirera.

4.e AUX BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ.

Après la lecture des Lois, le Maire présentera le Drapeau national à celui des Citoyens qui sera reconnu le plus vertueux et le plus empressé à rendre service à ses Concitoyens; et ce Citoyen, au milieu du Chœur des jeunes gens, fera le tour de l'Autel en chantant l'hymne suivant :

Air : *Cœurs sensibles, cœurs fidelles.*

DÉLIVRÉS de l'esclavage,
Des tyrans et de l'erreur ;
Chaque jour rendons hommage
Aux généreux Bienfaiteurs,
Dont le zèle et le courage
Font cesser tous nos malheurs. (*bis*)

Ensuite le Citoyen replacera le Drapeau sur l'Autel, le Maire et l'Agent national et l'Instituteur lui donneront l'accolade fraternelle, pendant que le Peuple criera : VIVE LA RÉPUBLIQUE : et après le chant de l'hymne n.° 6, on se retirera en ordre.

5.ᵉ AUX MARTYRS DE LA LIBERTÉ.

Avant de se rendre au Temple, quatre jeunes garçons et quatre jeunes filles se transporteront à la Maison commune ; deux d'entr'eux porteront un crêpe noir au bras, et deux jeunes filles porteront un crêpe en ceinture, ayant tous une branche de laurier à la main. Ces deux garçons porteront une Urne couverte d'un crêpe et ornée d'une branche ou d'une couronne de laurier.

Ils se placeront tous au milieu du Conseil-général de la Commune, et se rendront au Temple en silence. L'Urne sera déposée au pied de l'Autel.

Après les cérémonies ordinaires et la lecture des Lois, le Maire en élevant l'Urne sur l'Autel, dira à haute voix : *Nombre de généreux défenseurs de la Liberté sont morts en combattant pour le salut de la Patrie ; honorons leur mémoire.*

Aussitôt le Chœur des jeunes gens décorés de crêpe s'approchera de l'Autel, et chantera l'hymne suivant :

Air : *Des Marseillais.*

Des Soldats morts pour la Patrie,
Célébrons la sublime adeur,
Rendons à leur ombre chérie
Le juste tribut de nos cœurs, (*bis*)
Au Temple sacré de mémoire,
Leurs noms sont gravés par l'amour,
Notre gratitude en ce jour
Chante leur immortelle gloire,
* Ne les outrageons pas en répandant des pleurs,
Jettons, (*bis*) sur leurs tombeaux des lauriers
et des fleurs.

Lorsqu'ils parviendront à ces vers * *Ne les outrageons pas*, ils ôteront leurs crêpes et poseront leurs branches de laurier autour de l'Urne, le tout en achevant le couplet; et l'un deux criera : ILS SONT IMMORTELS. Alors le Maire enlevera le crêpe de l'Urne et le Peuple répétera : ILS SONT IMMORTELS, VIVE LA RÉPUBLIQUE : et après le chant de l'hymne N.° 6, on se retirera.

6.e A LA LIBERTÉ, A L'ÉGALITÉ.

On fera la même cérémonie qu'à la Fête du Peuple Français.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Valeureux français.*

CHANTONS à jamais
Du Peuple Français
La brillante conquête,
De la Liberté, de l'Égalité
Nous célébrons la Fête :
Zélateurs de la Liberté,
Ennemis nés de l'esclavage,
Pour maintenir l'Égalité,
Redoublons d'efforts, de courage.
Chantons à jamais, etc.

7.e A LA RÉPUBLIQUE.

Après la lecture des Lois, le Maire ordonnera aux Hommes armés de la Garde nationale d'apporter leurs piques au pied de l'Autel; il les rassemblera en faisceau qu'il liera avec un ruban tricolor; puis il invitera deux jeunes enfans de l'âge de six à sept ans à venir briser le faisceau, ce qu'ils ne pourront faire; le Maire dira alors au Peuple : De même que les enfans ne peuvent briser ce faisceau; de même aussi tous les ennemis de la République ne pourront briser son

unité, son indivisibilité : et le Peuple criera, VIVE LA RÉPUBLIQUE. Alors les Chœurs des jeunes gens chanteront l'hymne suivant :

Air : *Des Marseillais.*

Nous te jurons chère Patrie
De défendre ta Liberté,
De sacrifier notre vie
A maintien de l'Egalité. (*bis*)
Contre tout pouvoir despotique,
Nos bras soutiendront l'Unité
Et l'Indivisibilité
De notre auguste République.
Sensibles, vertueux, paisibles sous nos lois,
Chantons, (*bis*) notre triomphe et la chûte des Rois.

Après le chant de cet hymne, le Maire déliera le faisceau et rendra les piques à ceux qui les auront déposées. Le Peuple chantera ensuite l'hymne n.° 6 et se retirera.

8.e A LA LIBERTÉ DU MONDE.

On fera les mêmes cérémonies qu'à la Fête du Genre humain.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Aussitôt que la lumière.*

Nations pusillanimes,
O trop aveugles mortels!
Serez-vous toujours victimes
De ces Tigres si cruels?
Ah! qu'un BRUTUS me seconde,
Bientôt cent coups de poignards
Auront délivré le monde
De tous ces monstres-Césars.

9.e A L'AMOUR DE LA PATRIE.

Deux Adolescens seront vêtus en habit de Garde-national, ils auront des guêtres aux jambes, un sac sur le dos et un sabre en main; deux autres vêtus à leur ordinaire, porteront chacun un petit sac de grains sur leurs épaules; deux jeunes filles porteront chacune une chemise et une paire de bas bien pliées. Ces six jeunes gens se rendront à la Maison Commune et de là au Temple avec les Officiers municipaux. Ils se placeront dans leurs bancs respectifs.

Après la lecture des Lois, les deux

jeunes gens chanteront, *Aux armes, Citoyens, etc.* Ils se rendront, l'un à la droite et l'autre à gauche de l'Autel. Ils mettront le sabre nud en main, chanteront le couplet, *Amour sacré de la Patrie, etc.* Alors ceux qui ont apporté des sacs de grains, et celles qui ont apporté des chemises, viendront, en chantant le même couplet, les déposer au pied de l'Autel, et se retireront lentement à leurs places. Les deux jeunes gens armés acheveront le couplet, et resteront debout aux côtés de l'Autel jusqu'à la fin de la cérémonie. Après le chant de ce couplet, le Maire s'approchera de l'Autel et dira au Peuple : *Citoyens, l'amour de la Patrie nous à fait faire de grands sacrifices, offrons-lui en de nouveaux. Soyons toujours prêts à voler à son secours, et que les ennemis de la République périssent,* Tout le Peuple criera : VIVE LA RÉPUBLIQUE ; et on se retirera en ordre.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Air des Marseillais.*

AMOUR sacré de la Patrie,
Embrâses nos cœurs de tes feux,

Nous te consacrons notre vie,
Par toi seul nous serons heureux, (*bis*)
Brises les fers de l'esclavage,
Des Peuples courbés sous les rois,
Qu'à nos cris, ainsi qu'à ta voix
Ils imitent notre courage,
Au nom de Liberté, Peuples, levez-vous tous,
Goûtez, (*bis*) l'Egalité, venez, imitez nous.

10.e À LA HAINE DES TYRANS ET DES TRAITRES.

Après la lecture des Lois, le Secrétaire de la Municipalité présentera sur une feuille de papier les noms écrits en grosses lettres; *rois*, *empereurs*, *papes*, *princes*, *prêtres*, *seigneurs*, *tyrans*, *traîtres*; laquelle feuille, il aura préparée dès la veille : il dira, en la présentant au Peuple, *Citoyens*, *voilà la liste des tyrans du monde*; et le Peuple criera : PÉRISSENT LES TYRANS.

Une poignée de fagots et de pailles placée à deux pieds de distance au-devant de l'Autel figurera un bucher. Le Secrétaire étendra la feuille écrite sur la paille et le Maire avec l'Agent national y mettront le feu, et pendant le brû-

lement, le Peuple répetera les cris de VIVE LA RÉPUBLIQUE, PÉRISSENT LES TYRANS.

Le Chœur des jeunes gens chantera ensuite l'hymne suivant:

Air : *Du serin qui te fait envie.*

QUI pourroit soutenir l'idée
De l'existence d'un Tyran,
Et confier sa destinée
A des Traitres, des Intrigans?
Qu'il redoute notre vengeance,
Qu'il s'éloigne à jamais de nous,
Ou plutôt que son existence
Soit écrasée sous nos coups.

Le Peuple chantera ensuite l'hymne N.o 6 et se retirera.

11.e A LA VÉRITÉ.

Les cérémonies simples et ordinaires.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *O ma tendre musette.*

ADORABLE immortelle!
O sainte Vérité!
Je te serai fidelle,
Mon cœur t'est consacré:

Si l'erreur, l'imposture
Voulaient m'environner,
Au sein de la Nature
Je saurais te trouver.

12.e A la Justice.

Les cérémonies simples et ordinaires.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Dans le sein d'une cruelle.*

De l'immuable Justice,
Célébrons les attributs;
De nos cœurs le sacrifice
Est le plus juste tribut;
Par sa puissance
Le crime est toujours puni;
Mais le cœur qui la chérit,
Trouve en elle sa récompense.

13.e A la Pudeur.

On ne se rendra au Temple qu'à 11 heures. A 9 heures du matin, les jeunes filles se réuniront à la Maison Commune et déclareront, en conscience, à la Municipalité celle de toutes les filles de la Commune qui est la plus sage. Celle qui

aura

aura réuni le plus de voix, sera ornée d'une ceinture tricolore et conduite au Temple par ses Compagnes.

Après la lecture des Lois, le Maire invitera l'Elue à venir près l'Autel; alors il lui dira à hante voix : *Tes Compagnes t'ont jugée la plus sage d'entr'elles ; jouis de l'estime publique et reçois-en le témoignage.* Il lui mettra une couronne sur la tête, en déclarant que le nom de cette Citoyenue sera inscrit au procès-verbal, et le Peuple criera : GLOIRE A LA VERTU, VIVE LA RÉPUBLIQUE! La jeune personne déposera sa couronne de fleurs sur l'Autel. Le Chœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant.

Air : *Avec les jeux dans le village.*

Qui veut jouir de la tendresse
Et du bonheur et de la paix,
Aux doux charmes de la sagesse,
Fixera son cœur à jamais :
Du plaisir la délicatesse
Est offerte par la pudeur,
Mais quand par audace on la blesse,
On ne trouve plus le bonheur. (*bis*)

La cérémonie se terminera par le chant de l'Hymne n°. 6.

14e. A LA GLOIRE, A L'IMMORTALITÉ.

Les cérémonies simples et ordinaires.

Air : *Non, non, Doris, ne penses pas.*

BRILLANTE idole du Français,
Qui le conduit à la Victoire;
Si nous obtenons des succès,
Nous ne le devons qu'à la Gloire:
Elle est à notre œil enchanté,
Des vertus la source immortelle,
Et de notre immortalité
Elle est la compagne éternelle.

15e. A L'AMITIÉ.

Après la lecture des Lois, le Maire au pied de l'Autel invitera, tous les Citoyens à se tenir par la main; ensuite il dira: " Habitans de cette Commune, ,, tous les Français sont nos amis et nos ,, frères; éteignons toute haine et toute ,, querelle; que tous jurent d'être amis ,, sincères, de se secourir dans le besoin, ,, et d'être fidelles à la Patrie". Alors, tous les Citoyens prononceront ces mots: *Je le jure.* Le Maire donnera l'accolade à

ses Collègues, et tous les Citoyens se donneront le baiser fraternel, au cri de *VIVE LA RÉPUBLIQUE!* Des jeunes gens chanteront l'Hymne suivant :

Air : *Non, non, Doris, ne penses pas.*

Douce amitié, sans ta douceur,
La vie, hélas! est importune,
On ne jouit que par le cœur,
Et l'on n'est rien par la fortune.
Il perd le fruit de ses malheurs,
L'être infortuné qui s'isole,
Au-lieu qu'il jouit de ses pleurs
Lorsque l'amitié le console. (*bis*)

Et après avoir chanté l'Hymne n°. 6, le Peuple se retirera.

16e. A LA FRUGALITÉ.

Les cérémonies simples et ordinaires.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Triste raison.*

Faveur du Ciel, frugalité chérie,
De nos vertus, poses les fondemens,
Pour assurer le bien de la Patrie,
Règles toujours les goûts de tes enfans.

17e. Au Courage.

On ne se rendra au Temple qu'à onze heures ; à neuf heures du matin, les jeunes garçons se rendront à la Maison commune, et déclareront en conscience à la Municipalité, celui qui a le plus de courage au travail et de fidélité à remplir ses devoirs. Celui qui aura réuni le plus de suffrages, se revêtra d'une écharpe tricolore, et sera conduit au Temple, au milieu de ses camarades, avec les Officiers municipaux. Après la lecture des Lois, le Maire invitera ce jeune Citoyen à s'approcher de l'Autel, et lui dira : *Jeune homme, tu as été reconnu par tes camarades, le plus courageux à supporter les fatigues du travail, le plus exact à remplir tes devoirs ; jouis de l'estime du Peuple, et reçois-en le témoignage :* il lui mettra en main un sabre nu, orné à la poignée d'un ruban tricolor. Le jeune Citoyen répondra : *Je saurai défendre ma Patrie, et braver la mort pour être utile à mes Concitoyens.* Alors le Chœur des jeunes gens l'environnera, et chantera avec lui l'Hymne suivant.

Air : Lorsqu'au gré de ses caprices.

De la gloire amant fidelle,
Toi qui formas les héros,
Lorsque ta voix nous appelle,
Nous oublions le repos :
C'est à l'aspect du courage
Qu'enfante la Liberté
Qu'on a vu fuir l'esclavage
Qui couvrait l'humanité.

Les cris de *vive la République* se feront entendre; et après le chant de l'Hymne n°. 6, le Peuple se retirera.

18e. A LA BONNE FOI.

Les cérémonies simples et ordinaires.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : Des bonnes Gens.

C'est au sein des Campagnes
Qu'habite la bonne foi,
Elle est toujours compagne
D'un cœur soumis à la Loi :
La vérité, la justice
Sont la source du bonheur;
La bonne foi, la franchise (*bis*)
Conservent la paix du cœur.

19e. A L'HÉROÏSME.

La même cérémonie qu'à la Fête des Martyrs de la Liberté.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Aussitôt que la lumière.*

Oubli de notre existence,
Sublime élan d'un grand cœur,
C'est toi qui donnes naissance
Au courage, à la valeur :
C'est toi seul qui nous inspire
Le mépris de tous les biens ;
Par toi le héros expire
Pour tous ses concitoyens.

20e. AU DÉSINTÉRESSEMENT.

Les mêmes cérémonies qu'à la Fête 15e.

HYMNE DE CE JOUR.

Sur l'Ar : *Avec les jeux dans le Village.*

Beau sentiment qu'on ne voit naître
Qu'au cœur de l'homme vertueux
C'est toi seul qui nous fait connaître
Les biens les plus délicieux :
C'est par toi qu'on parvient à faire
Le bien par le plaisir du bien,
Et qu'on n'exige pour salaire
Que de donner sans prendre rien. (*bis*)

21e. AU STOÏCISME.

Les cérémonies simples et ordinaires.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Du Serin qui te fait envie.*

Toi qui fais voir d'un œil tranquille
Et les revers et les succès
De la vertu base immobile,
Viens animer tous les Français !
Fais-les souffrir pour la Patrie
Avec calme et tranquillité,
Et conduis-les, quittant la vie,
Au sein de l'immortalité.

22e. À L'AMOUR.

Le Maire fera placer sur l'Autel le globe des Nations qui a été employé à la Fête du genre humain, il le fera orner de guirlandes de fleurs.

Les Citoyens et Citoyennes qui, à la Fête de la Pudeur et du Courage, ont mérité le choix de leurs Concitoyens, portant chacun une couronne de fleurs, entrelacée d'un ruban tricolor, se rendront au Temple. Tous les jeunes garçons porteront une branche de lière, et les filles une branche de myrthe, entrelacée de fleurs.

Après la lecture des Lois, le Chœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant :

Sur l'Air : *Avec les jeux dans le Village.*

Aimable enfant de la nature
Des deux sexes l'heureux lien,
Toi qui règnes sans imposture
Dans le cœur du vrai Citoyen,
Fuis toujours loin du cœur coupable
Qui veut séduire la Beauté,
Et ne sois jamais favorable
Qu'aux amis de l'Egalité. (*bis*)

Les jeunes garçons iront déposer sur la droite de l'Autel les branches de lière, et les jeunes filles déposeront sur la gauche de l'Autel leurs branches de myrthe, pendant que les deux jeunes gens qui portent les couronnes de fleurs, chanteront l'Hymne de la Fête à la Pudeur, page 33.

Après le chant de cet Hymne, les deux jeunes gens iront déposer leurs couronnes sur le milieu de l'Autel, et alors tout le Peuple criera : *Gloire a la Vertu, Vive la République !*

Alors le Maire s'approchera de l'Autel, prendra les couronnes de fleurs ; et en les posant sur le globe, il dira au Peuple : *Citoyens ! la République honore*

l'amour pudique, ce sentiment qui fait la félicité des ames honnêtes ; elle veut que la Vertu soit la base de nos actions et le principe de nos désirs : que l'Univers donc apprenne que les Français, en fêtant l'amour, ne célèbre que le bonheur des cœurs vertueux.

On chantera l'Hymne n°. 6, et on se retirera.

23e. A L'AMOUR CONJUGAL.

Le Maire invitera, dès la veille de ce jour, les quatre nouveaux Mariés à se parer, les femmes d'une ceinture tricolore, et les hommes d'un pareil ruban autour du bras gauche. Le jour de la Fête on préparera, aux deux côtés de l'Autel, des sièges pour les Epoux, qui s'y placeront à leur arrivée au Temple.

Une guirlande de fleurs sera suspendue à la porte du Temple. Les jeunes gens qui forment ordinairement le Chœur pour les chants, porteront à la main un bouquet de roses. Les nouveaux Mariés porteront une branche de chêne entrelacée de roses et d'œillets. Il sera attaché,

ché au drapeau national, deux guirlandes de fleurs qui, du haut du drapeau, retomberont sur l'Autel.

Après lalecture des Lois, le Chœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant.

Air : *Avec les jeux dans le Village.*

Pour se plaire dans son ménage,
Un Epoux doit être soigneux ;
De son Epouse honnête, sage,
Etre l'amant toujours joyeux ;
Chanter, travailler avec zèle,
A sa Patrie offrir ses vœux,
A son serment être fidelle ;
C'est là le secret d'être heureux. (*bis*)

Alors le Maire s'approchera de l'Autel, et dira au Peuple : " Citoyens, l'amour
,, Conjugal est une des vertus les plus pré-
,, cieuses à la Société ; c'est lui qui fait le
,, bonheur des Epoux ; c'est lui qui rend ai-
,, mable l'état du mariage : il est si admira-
,, ble de voir de beaux ménages où la paix
,, règne, où la Loi s'observe, et où l'on re-
,, marque cette attention continuelle de
,, ne rien faire qui puisse déplaire ou per-
,, vertir ! La République a voulu que
,, l'on fêtât toutes les Vertus ; et comme

„ celui qui est bon époux, est à coup
„ sûr un bon père, un bon ami, un
„ bon Concitoyen, il est juste qu'il re-
„ çoive le tribut d'estime que tous les
„ Citoyens lui doivent. Puis, s'adressant
aux nouveaux Mariés, il leur dira :
„ Jeunes Epoux, vous êtes placés aux
„ regards de vos Concitoyens, soyez tou-
„ jours les modèles de la vertu; que vos
„ jours heureux fassent respecter les lois
„ de la nature “.

Alors les jeunes Epoux, en déposant sur l'Autel leurs branches de chêne et de roses, crieront : *Vive la République!* et le Peuple répétera ce cri.

On chantera l'Hymne n°. 6, et on se retirera : les Epoux prendront leurs branches de chêne, et les suspendront à la porte de leurs maisons.

24e. A L'AMOUR PATERNEL.

Après la lecture des Lois, le Maire s'approchera de l'Autel, et dira au Peuple :
„ Citoyens, en honorant l'Amour Pater-
„ nel, la République célèbre la vertu la
„ plus efficace pour le bonheur des géné-

„ rations; car les pères qui aiment leurs
„ enfans, n'épargnent ni soins, ni veil-
„ les pour leur instruction; et le bon
„ exemple que les enfans reçoivent, fait
„ naître et fortifie en eux la pratique
„ des droits et des devoirs de l'homme".

Aussitôt les pères prendront leurs fils par la main et les conduiront à l'autel de la Patrie, où ils jureront, en posant la main droite sur l'Autel, d'être fidelles à la Loi. Ils chanteront l'Hymne suivant.

Air : *Des Marseillais.*

Tu nous rendis dans ta clémence
Nos Droits et notre Liberté.
Etre Eternel, par ta puissauce,
Conserves-nous l'Egalité. (*bis*)
Tu vois les fils, aussi les pères,
Armés contre tous les tyrans;
Rends par-tout leurs bras triomphans,
Que ta paix descende sur terre :
Agrées nos sermens ainsi que notre amour: ;
Bénis (*bis*) tous nos travaux, et rends heureux
nos jours.

Ensuite, les pères embrasseront leurs fils, et le Peuple répétera trois fois, *vive*

la République ! Honneur aux Pères de famille !

Ensuite le chœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant.

Air : *Que ne suis-je la fougère.*

Amour saint que l'on révère,
Qu'on respecte dans tout temps,
Aliment de tout bon père
Qui s'attache à ses enfans :
Sentiment doux et sublime
Qu'on ne cesse d'admirer,
Qui te chérit et t'estime
Doit encor plus t'honorer.

Et après que le Peuple aura chanté l'Hymne n°. 6, on se retirera.

25e. À LA TENDRESSE MATERNELLE.

Les nourrices seront invitées par la Municipalité à se rendre au Temple avec leurs enfans. Elles seront toutes ceintes d'un ruban tricolor et vêtues de blanc; elles porteront un bouquet composé de roses de mai et de peuplier, autant que faire se pourra. Les enfans seront à demi nuds, et porteront un ruban tricolor en écharpe.

Après la lecture des Lois, les mères de famille et les nourrices prendront et éleveront leurs enfans vers le Ciel, en chantant l'Hymne suivant.

Air : *Dans le sein d'une cruelle.*

Le tendre amour d'une mère
Te présente ses enfans,
O toi, le meilleur des pères !
Rends-les justes, bienfaisans.
O ma Patrie !
Ta gloire embrâse mon cœur ;
Mes enfans, à ton bonheur
Ainsi que moi, t'offrent leur vie.

Elles crieront : *Vive la République !* et le Peuple répétera ce cri. Alors le Chœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant.

Air : *Que ne suis-je la fougère.*

Flamme si pure et si belle,
Sentiment délicieux,
O tendresse maternelle !
Reçois aujourd'hui nos vœux :
Pour alléger nos misères,
Propages-toi dans ce jour,
Et fais qu'aux cœurs de nos mères
L'on trouve le même amour.

Le Peuple chantera ensuite l'Hymne no. 6, et se retirera.

26e. A LA PIÉTÉ FILIALE.

Les pères et mères seront invités à vêtir proprement leurs enfans, et à les amener tous au Temple. Ces enfans auront chacun une fleur en la main. L'Instituteur les aura dirigés de manière qu'ils soient modestes et attentifs dans le Temple, où il les conduira. Une couronnè de fleurs sera posée sur le livre de la Constitution. Une guirlande de fleurs sera suspendue à la porte du Temple.

Après la lecture des Lois, l'Instituteur fera environner l'Autel de la Patrie par les enfans des deux sexes, et le Chœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant.

Air : *Va, va, mon Père, je le jure.*

Des soins que prit de toi ton père,
Souviens-toi toujours, mon enfant,
De la tendresse de ta mère;
Que ton cœur soit reconnaissant. (*bis*)
Du jeune Barra le modèle

Doit diriger ton jeune cœur ;
Et pour obtenir le bonheur ,
Pour la vertu sois plein de zèle. (*bis*).

Après cet hymne, les enfans déposeront leurs fleurs sur l'Autel, l'un après l'autre, et iront embrasser leurs pères et mères. Tous crieront : *Vive la République !* et le Peuple ayant chanté l'Hymne n°. 6, se retirera.

27e. A L'ENFANCE.

Les mères de famille prépareront un berceau ; elles le couvriront de guirlandes de fleurs champêtres, et le garniront de rubans tricolors ; elles déposeront le berceau devant l'Autel de la Patrie.

Un jeune enfant sera choisi pour être placé dans le berceau ; cet enfant sera nud, et n'aura autour de son petit corps qu'un ruban tricolor ; étant placé dans le berceau, on lui mettra en la main une petite pique surmontée du bonnet de la Liberté, et il tiendra de l'autre une bande de papier colorée, sur laquelle on aura inscrit ces mots : EGAYONS

L'ENFANCE

L'ENFANCE PAR LE CHANT DE LA VERTU. La mère de l'enfant restera à côté du berceau. Après la lecture des Lois, une jeune fille, vêtue de blanc, ornée de sa ceinture tricolore, et tenant en la main une couronne de roses, s'approchera du berceau et se tournera vers le Peuple, elle chantera seule l'Hymne suivant.

Air : *Triste raison.*

Viens admirer de l'enfant l'innocence,
Son sourire est celui de la vertu ;
A ses regards n'offres rien qui l'offense,
On ne peut le voir sans en être ému.

Ensuite elle posera sa couronne de fleurs sur la tête de l'enfant, et l'embrassera ; en ce moment, tout le Peuple criera : *Vive la République !*

Alors toutes les mères chanteront l'Hymne du jour de la Tendresse maternelle ; et après que le Peuple aura chanté l'Hymne n°. 6, on se retirera.

28e. A LA JEUNESSE.

Tous les jeunes gens seront invités à se

rendre au Temple, en portant les uns des sabres, les autres des branches de chêne, les autres des bouquets composés d'épis, de fleurs et de fruits.

Après la lecture des Lois, les jeunes gens environneront l'Autel, et l'un d'eux chantera l'Hymne suivant.

Air : *Dans le sein d'une cruelle.*

Entends la voix qui t'appelle,
Jeune homme, au champ de l'honneur ;
Cours, vole prouver ton zèle,
Ton amour et ton ardeur :
C'est la Patrie
Qui réclame de ton bras
La force dans les combats
Pour terrasser la tyrannie.

Aussitôt les jeunes gens qui sont munis de leurs sabres, s'approcheront de l'Autel, et chanteront ensemble l'Hymne suivant.

Air : *Veillons au salut de l'Empire.*

Prenons la trompette guerrière,
Fesons retentir les échos,
De la valeur héréditaire
De douze cents mille Héros.

Liberté, Liberté, nos bras armés pour ta défense,
Frappant, sabrant le fripon, l'hypocrite intrigant;
Nous combattrons avec constance,
Nous en prononçons le serment.

Ensuite les jeunes gens qui ont apporté des fruits, chanteront l'Hymne suivant.

Air : *Dans le sein d'une cruelle.*

La bienfaisante Nature
Nous comble de ses présens,
De la gratitude pure
Exprimons les sentimens;
De notre vie
Nous augmenterons les soins,
Chaque jour sera témoin
De notre amour pour la Patrie.

Ensuite, ceux qui ont apporté des fleurs, chanteront l'Hymne suivant.

Air : *Chantons, dansons, amusons-nous.*

Pour jouir de notre printemps
Et embellir notre jeunesse,
De la vertu soyons amans,
Cueillons les fleurs de la sagesse,
Soyons justes et bienfaisans,
Et nous serons toujours contens.

Ensuite le Maire distribuera les fruits aux indigens et les fleurs aux adolescens ; et après le chant de l'Hymne n°. 6, on se retirera.

29e. A L'AGE VIRIL.

Tous les Citoyens, qui auront atteint l'âge de 21 ans dans le cours de l'année, seront invités de se trouver en ce jour au Temple, ils porteront chacun une branche de chêne.

Après la lecture des Lois, le Maire annoncera au Peuple que tel et tel (il déclinera leurs noms) ont atteint l'âge de majorité, l'âge nécessaire pour exercer les droits de Citoyen, suivant la forme indiquée par la Constitution. Aussitôt ces Citoyens se rendront autour de l'Autel de la Patrie, et prononceront le vœu suivant : " Je jure d'être fidelle à
,, la Nation et à la Loi, de maintenir
,, les Droits de l'homme et les devoirs
,, du Citoyen. ,,

Le Maire et les Officiers municipaux leur donneront l'accolade fraternelle, et

le Peuple criera : *Vive la République !* Ensuite le Chœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant.

Air : *Du Serin qui te fait envie.*

C'est en t'atteignant, heureux âge,
Que l'homme sent sa dignité,
Qu'il rend alors un juste hommage
Aux attraits de la Liberté ;
C'est lorsque ta flamme féconde
Filtre et végète dans nos sens
Que, pour se rendre utile au monde,
On doit cultiver ses talens.

Le Peuple chantera ensuite l'Hymne n°. 6, et on se retirera.

30ᵉ. A LA VIEILLESSE.

On invitera l'homme et la femme les plus âgés, à se rendre à la Maison commune à huit heures du matin. La Municipalité leur présentera à chacun un bouquet et une branche de chêne, entrelacé d'un ruban tricolor. Le Maire donnera le bras au vieillard, et l'Agent national à la femme âgée. Ils se rendront au Temple ; ces deux vieillards

seront placés sur des sièges aux deux côtés de l'Autel.

Après la lecture des Lois, le Maire dira au Peuple : " Citoyens ! sous le rè-
„ gne des tyrans on méprisait la vieillesse ;
„ mais dans une République fondée sur
„ la vertu, la vieillesse est honorée. Alors le Chœur des jeunes gens ira offrir des fleurs et des fruits aux vieillards, et chantera l'Hymne suivant.

Air : *Des bonnes gens.*

Au vieillard respectable
Nous offrirons tous nos soins,
Nous rendrons agréable
Nos secours dans ses besoins ;
Envers lui notre tendresse
Calmera tous ses chagrins,
Nos chants et notre alégresse (*bis*)
Toujours le rendront serein.

Le Maire, les Officiers municipaux et les jeunes gens donneront l'accolade fraternelle aux vieillards. Ensuite le Peuple chantera l'Hymne n°. 6 ; et en se retirant, on reconduira les vieillards chez-eux, en chantant l'Hymne, *Veillons au salut de l'Empire.*

31e. AU MALHEUR.

Il est à désirer que les Municipalités réservent pour cette Fête, la distribution des secours aux infirmes et indigens ; le malheur n'est jamais mieux honoré que par les secours et les soins que l'on lui donne. On invitera donc tous les Citoyens inscrits sur le livre de la bienfaisance nationale, à se rendre au Temple ; on les placera autour de l'Autel de la Patrie, sur lequel seront déposés les secours à distribuer ; et après la lecture des Lois, le Maire fera faire l'appel nominal des inscrits, et leur remettra à chacun ce qui lui est assigné. Ensuite le Chœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant :

Air : *Triste raison.*

Consoles-toi, qui souffres l'infortune,
Nous partageons tes cruelles douleurs ;
Ne crains pas que ta voix nous importune,
Nos soins sauront dissiper tes malheurs.

S'il n'y avait pas, à cette époque, de secours publics à distribuer, on invite-

rait le plus infortuné du lieu à se rendre au Temple ; il serait placé au côté droit de l'Autel ; et le Chœur des jeunes gens en lui offrant un bouquet entrelacé de rubans tricolors, chantera l'Hymne ci-dessus. Le Maire donnerait l'accolade fraternelle à ce malheureux ; et tout le Peuple ; après avoir crié, *Vive la République !* chantera l'Hymne n°. 6, et se retirera.

32e. A l'Agriculture.

La Municipalité invitera un Laboureur, un Vigneron et un Jardinier à venir célébrer la Fête. Ils porteront chacun à leurs chapeaux une branche de laurier, attachée avec un ruban tricolor. Le Laboureur conduira sa charrue, ornée de guirlandes de fleurs ; le Vigneron portera sur sa bêche, également ornée, un cep de vigne garni de ses raisins ; le Jardinier portera un petit panier orné aussi de guirlandes de fleurs, rempli de fruits-légumes ; ils se rendront avec le Conseil-général de la Commune, au Temple. La charrue sera placée au pied

de l'Autel, le cep de vigne couronnera le panier de légumes, et sera déposé sur l'Autel, qui sera garni de guirlandes de fleurs champêtres et d'épis de blé.

Après la lecture des Lois, le Maire s'approchera de l'Autel, et dira au Peuple: " Citoyens! l'Etre-Suprême féconde le „ travail des hommes libres, il fournit „ abondamment à nos besoins; témoi- „ gnons-lui notre reconnaissance par la „ pratique de toutes les vertus, et n'a- „ busons jamais de ses bienfaits ". Alors le Chœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant, pendant lequel chant, le Laboureur tiendra sa charrue, le Vigneron son hoyau, et le Jardinier sa bêche.

Air : *Avec les jeux dans le Village.*

O bienfaisante Agriculture!
Art le plus utile des Arts!
C'est par tes soins que la Nature
Se développe à nos regards;
L'homme trouve son existence
Dans l'heureux travail de ses mains,
Et ta féconde intelligence
Honore et nourrit les humains. (*bis*)

Les Agriculteurs crieront, *Vive la République!* et après le chant de l'Hymne n°. 6, on se retirera.

33e. A L'INDUSTRIE.

Tous les Artistes, gens de Métier et Manœuvres, seront invités de se munir du principal instrument dont ils se servent ordinairement, et de se rendre en la Maison commune, et chacun d'eux se placera à côté d'un Membre du Conseil-général de la Commune, de manière que la marche soit composée d'une colonne de deux à deux personnes; tous les gens d'Art et Métier se placeront, ce jour, à gauche de l'Autel, et les Magistrats à droite. Le Maire sera placé sur un siège devant l'Autel de la Patrie.

Après la lecture des Lois, le Maire dira au Peuple : " Citoyens! rendons " hommage au travail. tous les Arts sont " nécessaires à la Société, et l'Etre-Su- " prême qui nous donna la Liberté, " voulut que chaque homme fût utile à " ses Concitoyens ". Alors tous les gens

d'Art et de Métier, en élevant l'instrument de leur état, crieront : *Vive l'Egalité! Vive la République!* Le chœur des jeunes gens chantera l'hymne suivant :

Air : *Avec les jeux dans le Village.*

Active et prudente Industrie,
Compagne de la probité ;
Toi, qui fais mouvoir la Patrie
En fixant sa félicité !
O toi, qui donnas la naissance
A nos beaux Arts, à nos talens !
N'abandonnes jamais la France,
Et règne au cœur de ses enfans.

Les Membres du Conseil-général de la Commune. donneront l'accolade fraternelle aux gens d'Art et Métier, le Peuple répétera le cri de vive la République; et après le chant de l'Hymne n°. 6, on se retirera.

34.e A NOS AYEUX.

Les cérémonies simples et ordinaires.

HYMNE DE CE JOUR.

Air nouveau.

Ayeux respectés et chéris,
De nos vertus, source sacrée,
Voyez vos enfans réunis,
Fixer votre image adorée.
Voyez-les, du sein du trépas,
Parcourant des routes nouvelles,
Suivre vos vertus pas à pas
Et vous prendre pour modèles.

35.e À LA POSTÉRITÉ.

Les cérémonies simples et ordinaires.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Dansons, chantons, amusons-nous.*

Nous t'offrons, ô Postérité,
De nos efforts le pur hommage,
L'Égalité, la Liberté,
Conquises par notre courage;
Nous préparâmes ton bonheur,
Le nôtre sera dans ton cœur.

36.e AU BONHEUR.

Les mêmes cérémonies qu'à la Fête de l'Amitié.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Des bonnes gens.*

Le bonheur accompagne
L'homme franc, laborieux,
Au sein de la campagne
La vertu nous rend heureux :
Non, ce n'est pas l'opulence
Qui procure le bonheur,
Les bonnes mœurs, la prudence (*bis*)
Produisent la paix du cœur.

LA FÊTE DES SANCULOTIDES.

Les mêmes cérémonies qu'à la Fête de la République.

HYMNE DE CE JOUR.

Air : *Dans le sein d'une cruelle.*

Du Français chantons la gloire,
Il conquit la Liberté,
Couronné de la victoire
Il voulut l'Egalité :
A la Patrie
Il éleva des Autels,
Pour inviter les mortels
A terrasser la tyrannie.

FÊTE DU 2 PLUVIOSE. La tyrannie abattue.

Les mêmes cérémonies qu'à la Fête de la Haine aux tyrans.

HYMNE DE CE JOUR.

Air des Marseillais.

DANS ce grand jour où la justice
Punit le plus grand des tyrans,
L'Eternel, à nos vœux propice,
Bénit nos pères, nos enfans; (*bis*)
Il abhore la tyrannie,
Il aime le cœur vertueux,
Qui rend tous les hommes heureux,
Par son amour pour la Patrie.
De notre Lierté ch érissons les attraits;
Soyons (*bis*) dans tous les temps dignes du nom Français.

FÊTE DU 12 PRAIRIAL. Le Fédéralisme terrassé.

Les mêmes cérémonies qu'à la Fête du Genre-humain.

HYMNE DU JOUR.

Air : *Aussitôt que la lumière.*

FLÉAU de la race humaine,
Fédéralistes hautains,

La France républicaine
Allait périr sous vos mains
L'Eternel, dans sa justice,
A dévoilé vos forfaits,
Et par sa bonté propice
Nous délivra de vos traits.

FÊTE DU 26 MESSIDOR. Le 1.er jour de la Liberté.

Les mêmes cérémonies et Hymne qu'à la Fête de la Liberté et de l'Egalité.

FÊTE DU 23 THERMIDOR. Acceptation de la Constitution populaire.

Un vieillard, Commandant de la Garde-nationale, un jeune homme et une jeune fille, se rendront, à huit heures du matin, en la Maison commune. La Municipalité préparera un coussin, sur lèquel on posera le livre de la Constitution, que l'on aura retiré du Temple la veille du jour. Une couronne de chêne sera posée sur ce livre, et quatre flots de rubans tricolors seront attachés aux quatre coins du coussin. Ces quatre personnes porteront le coussin, et le

Conseil-général de la Commune les environnera en se rendant au Temple. On posera le coussin sur une table préparée devant l'Autel, qui sera ornée de guirlandes de fleurs.

Après la lecture des Lois, le Maire prendra le livre de la Constitution, en disant au Peuple : " Voilà la Constitu-
„ tion Française, la déclaration des Droits
„ de l'homme „ ; il lira cette déclaration. Après cette lecture, il dira : " Je jure de
„ maintenir ces Droits, et le Peuple criera ;
„ Je le jure : *Vive la République !* " Il placera le livre de la Constitution sur le porte-livre qui sera sur l'Autel, et le Ehœur des jeunes gens chantera l'Hymne suivant.

Air : *Des Enfans de la Patri.*

Livre sacré, sans mystère
Tu renfermes tous nos Droits,
Et le bonheur sur la terre
Ne peut exister sans toi :
Lumière pure
Répands-toi sur l'Univers,
Des Peuples brises les fers,
Montres leurs droits dans la Nature.

Et

Et après le chant de l'Hymne n°. 6, on se retirera.

HYMNES.

N°. 1.

Air : *Des Enfans de la Patrie.*

C'est le Dieu de la Nature
Que nous venons adorer,
C'est avec une ame pure
Que l'on doit le révérer.
Etre - Suprême !
Daignes écouter nos vœux,
Nous ne pouvons être heureux
Qu'étant justes comme toi-même.

N°. 2.

Air des Marseillais.

Nous t'invoquons, ÊTRE-SUPRÊME,
Que nos voix percent jusqu'aux Cieux ;
Chacun de nous t'adore et t'aime,
Tu te rends présent en tous lieux : (*bis*)
Que nos cœurs te servent de Temple ;
Complais-toi parmi tes enfans,
Rends-nous vertueux et prudens ;
Que l'Univers, à notre exemple,
T'adore par amour, t'aime de bonne foi ;
Unis (*bis*) tous les humains, unis-les par ta Loi.

N°. 3.

Air des Marseillais.

Entends les filles et les mères ,
Auteur de la fécondité ,
Nos époux , nos enfans , nos frères
Combattent pour la Liberté : (*bis*)
Couronnes-les de la victoire ,
Et que , rentrant dans leurs foyers ,
Nos vertus , leurs brillans lauriers ,
De la France assurent la gloire ;
Secondes leurs efforts , et que la Liberté
Par-tout (*bis*) brise les fers de la captivité.

N.° 4.

Air : *Allons , enfans de la Patrie.*

Nous proclamons ton existence ,
Nous admirons tes attribus ,
Nous invoquons ta providence ,
Nous te demandons les vertus. (*bis*)
Agrées notre confiance ,
Nos vœux et notre ardent amour ,
Nous t'exprimerons chaque jour
Notre vive reconnaissance :
Nous n'adorons que toi , toi seul es notre Dieu ;
Bénis (*bis*) tous les Français , nos fils et nos aïeux.
Conserves-nous dans ta clémence
L'Égalité , la Liberté ,
Et venges-nous par ta puissance
Des despotes coalisés ; (*bis*

Bénis nos nombreuses phalanges,
La victoire suivra leurs pas,
Dans les champs et dans les combats,
Tous, nous chanterons tes louanges :
Nous n'adorons que toi, toi seul es notre Dieu ;
Bénis (*bis*) tous les Français, nos fils et nos
aïeux.

N.° 5.

Air des Marseillais.

Daignes grand Dieu, dans ta clémence,
Daigne élever vers toi nos cœurs,
Ton éternelle bienfaisance,
Nous rend la pureté des mœurs, (*bis*)
Sous les auspices tutélaires
Du Livre sacré de la Loi,
Tous les Français jurent par toi
De l'aimer, de s'aider comme frères.
Nous consacrons nos jours à chanter tes bien-
faits :
Bénis (*bis*) tous nos travaux ; bénis-nous à
jamais.

N.° 6.

Même air.

Amour sacré de la Patrie !
Conduis, soutiens nos bras vengeurs ;
Liberté, Liberté chérie !
Combats avec tes Défenseurs : (*bis*)
Sous nos drapeaux que la Victoire
Accourt à tes mâles accens,
Et que tous les rois expirans
Voyent ton triomphe et ta gloire :
Les Peuples affranchis chanteront tes bienfaits,
La paix (*bis*) dans l'Univers sera due aux
Français.

OBSERVATIONS.

Les jeux et les courses qui seront décrétés pour les jours de Fêtes nationales, seront exécutés aux termes de la Loi; et le plan que l'on vient d'examiner, ne peut préjudicier ni attenter aux Décrets.

On invite les personnes aisées, qui demeurent dans les Campagnes, d'employer leurs facultés pour l'exécution des cérémonies indiquées en ce Recueil; c'est par leur empressement à embellir les Fêtes nationales, que l'on reconnaîtra leur amour de la Révolution qui a rendu à l'homme ses droits et sa dignité.

On avait indiqué le Temple pour les danses en hyver; mais ces mêmes personnes aisées procureront un lieu assez vaste pour que la jeunesse puisse se récréer; et ainsi la décence du Temple ne sera pas exposée à être violée, quoique l'on doive compter sur les mœurs pour n'avoir rien à craindre à cet égard.

On a aussi indiqué un Tableau contenant les noms des Fêtes Décadaires, on pourra y inscrire en place les devoirs de l'homme.

Les fanatiques trouveront ridicules les cérémonies ci-dessus indiquées; mais le Peuple préférera le culte qui le rappelle à l'exercice des vertus, à des comédies et chants sacerdotaux qui propageaient l'erreur et retenaient l'homme dans l'esclavage.

Collé

195

moire

